

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MADAME CLEMENTINE VANHERLE  
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE L'EDUCATION,  
DE L'UNIVERSITE, DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES TRANSPORTS**

---

A.D.R.H. n° 09-2219

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-2616 du 10 décembre 2008 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 09-23 du 8 janvier 2009, portant délégation de signature à Madame Clémentine VANHERLE, Directrice Générale Adjointe chargée de l'Education, de l'Université, de la Culture, des Sports et des Transports, à compter du 1er janvier 2009 ;

CONSIDERANT la note de service du 26 octobre 2009 relative au changement d'affectation de Madame Simone COMBALBERT, attaché principal territorial, à compter du 1er novembre 2009 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : L'article 2 de l'arrêté départemental R.H. n° 09-23 du 8 janvier 2009 susvisé est ainsi modifié :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clémentine VANHERLE, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- Madame Francine AUDOYNAUD, directeur adjoint, responsable des Affaires Culturelles,
- Madame Nathalie PECOU, directeur, responsable de l'Enseignement Supérieur,
- Madame Claire CALAFAT, attaché, responsable du Service Education,
- Monsieur Jean-Claude DEPREUX, conseiller des activités physiques et sportives, responsable des Sports,
- Madame Françoise DIRAT, attaché, responsable des Transports,
- Monsieur Jean-Michel GARRIC, attaché de Conservation et du Patrimoine, responsable de l'Abbaye de Belleperche,
- Madame Pascale MAROUSEAU, Conservateur en chef, Directrice des Archives Départementales,
- Monsieur Bernard LAFON, attaché, Directeur de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général.

Fait à Montauban,  
le 2 novembre 2009

Le Président,